

Fiche 1. L'étude du politique

La volonté d'étudier scientifiquement le politique soulève inmanquablement deux questions : Qu'est-ce que le politique ? Comment l'étudier ? Pour qu'il y ait science du politique, il faut en effet délimiter un objet, le politique, comme une entité distincte de la nature, de la morale, du droit et de la société. Nous allons voir que l'idée selon laquelle le politique constitue un objet autonome ne va pas de soi, encore aujourd'hui. Il n'existe pas davantage d'unanimité au sein de la communauté scientifique quand à la meilleure manière d'étudier le politique, et nous verrons que cette question a donné lieu à toute une série d'oppositions binaires de positions inconciliables.

I. L'autonomisation de l'objet

Pour envisager une science du politique, il faut d'abord constituer le politique en **objet autonome**, c'est-à-dire postuler qu'il forme un univers obéissant avant tout à **ses propres lois** (du grec *nomos*, qui signifie règle, ou loi). Or, cette conception des choses n'a rien d'évident, et de l'Antiquité jusqu'à nos jours, le politique a souvent été perçu comme un domaine subordonné.

A. À l'époque moderne

Durant la Renaissance et le siècle des Lumières, la conception du politique se modifie. Alors qu'il était jusqu'alors considéré comme un phénomène naturel soumis aux règles de la morale, il commence à être appréhendé comme un artifice créé par l'homme, qui relèverait de ses propres lois.

La sortie de l'état de nature

La conception dominante du politique au Moyen Âge peut être résumée par la célèbre citation d'**Aristote** : « L'homme est par nature un **animal politique** (*zôon politikon*) ». Par cette formule, le philosophe grec signifie que l'être humain est – plus que n'importe quel animal – naturellement conçu pour vivre en société. Il en veut pour preuve que seul l'homme dispose de la faculté de parole, qui n'est d'aucune utilité à l'individu isolé, et que ce dernier par conséquent n'est pas un homme, mais « soit une bête soit un dieu ».

À l'opposé de ce point de vue, les philosophes contractualistes postulent que le politique est une création artificielle, issue du libre arbitre des hommes : c'est la théorie du **contrat social**. Pour **Thomas Hobbes**, l'homme à l'état de nature est

« un loup pour l'homme » (*homo homini lupus*). En effet, le philosophe anglais considère que dans la nature, le droit de propriété n'existe pas, ce qui signifie que tout homme dispose d'un droit absolu sur toute chose : il est donc parfaitement fondé à attaquer son semblable pour lui prendre ce dont il dispose, tout comme il a le droit de se défendre contre celui qui l'attaque. Il en résulte « une **guerre de tous contre tous** » (*bellum omnium contra omnes*). Heureusement, l'homme dispose d'une faculté d'imiter la nature, que Hobbes appelle l'art, et qui lui permet de construire un « homme artificiel » : l'**État**, qualifié de *Léviathan*, en référence à un démon évoqué dans le livre de Job. Cet État est fondé par un contrat que les hommes passent entre eux pour renoncer d'un commun accord au droit naturel dont ils disposent sur toute chose, et transférer ce droit à un tiers, chargé de les représenter tous. Par ce contrat, les hommes cessent d'être des individus à l'état de nature pour devenir une société politique. Mais si le contrat qu'ils ont accepté les lie entre eux, il n'impose rien à l'État qui – créé par le contrat – ne saurait en être partie prenante. Il dispose donc d'un **pouvoir absolu** à la fois sur les hommes et sur les choses.

Pour **Rousseau**, au contraire, l'homme était heureux à l'état de nature. Mais sa faculté naturelle à se perfectionner l'amène à évoluer et à faire des découvertes, dont la métallurgie et l'agriculture, qui vont engendrer la propriété, les inégalités de richesse et pour finir la guerre. L'homme sort donc de l'état de nature fortuitement, sans l'avoir jamais vraiment voulu. Le but du contrat social de Rousseau, contrairement à celui de Hobbes, n'est donc pas de sortir de l'état de nature, mais au contraire de sauver dans la mesure du possible la liberté et l'égalité qui y existaient, en les « socialisant ». Puisqu'il est impossible de restaurer la *liberté* individuelle perdue avec l'entrée en société, le contrat social va garantir à chaque homme qu'il n'aura à obéir qu'à la **volonté générale**, et non pas aux caprices de ses semblables. Quant à *l'égalité* telle qu'elle est instaurée par le contrat social, elle consiste en un droit égal de chacun de participer à l'expression de la volonté générale et au vote des lois.

L'amoralisme de la science politique

Au Moyen Âge se développe un genre littéraire d'ouvrages rassemblant des préceptes moraux et éthiques à l'usage des souverains. Souvent rédigés par des hommes d'Église, ces manuels du bon gouvernant sont appelés « Miroirs des princes », car ils ont pour but de refléter l'image de rois parfaits, obéissant à Dieu tant dans la conduite de leurs affaires privées que dans celles du royaume. C'est en référence à ce genre littéraire que **Nicolas Machiavel** intitule *Le Prince* son ouvrage le plus célèbre, rédigé en 1513 et dédié à Laurent II de Médicis, alors dirigeant de la République de Florence. Mais si *Le Prince* est bien un recueil de conseils adressés aux puissants de ce monde pour leur apprendre comment gouverner leur État, il rompt avec la tradition des Miroirs tant sur le plan de l'objet que sur celui des méthodes.

En effet, si Machiavel est généralement considéré comme l'un des plus illustres précurseurs de la science politique, voire comme le fondateur de la discipline, c'est qu'il pose dans *Le Prince* une rupture radicale entre la morale et la politique. Le premier, il considère que l'État et le pouvoir constituent des objets d'études à part entière. **L'État**, au sens moderne du terme, est alors une idée neuve en Europe, qui sort tout juste du féodalisme (cf. fiche n° 2). Machiavel emploie ce mot, de préférence aux termes latins de *dominium* ou d'*imperium*, pour désigner une réalité indépendante de la forme du régime, monarchie ou république. Quant au **pouvoir**, Machiavel se propose dans cet ouvrage d'étudier comment l'acquérir, le conserver ou le perdre.

Mais c'est au niveau de la **méthode** que la rupture opérée par Machiavel est la plus éclatante ; le penseur florentin se donne pour objectif d'étudier le pouvoir non pas tel qu'il devrait être, mais **tel qu'il est** et tel qu'il fonctionne, indépendamment de toute considération morale. Pour cela, il a recours à l'*observation* directe et indirecte de la politique. Il a en effet eu l'occasion d'étudier directement la politique lorsque, secrétaire de la chancellerie de la République de Florence, il avait participé à plusieurs missions diplomatiques auprès des grands de son temps. Par ailleurs, l'étude attentive des auteurs classiques lui permet de bénéficier de la connaissance accumulée des faits politiques depuis l'Antiquité. Enfin, Machiavel se comporte en scientifique lorsqu'il entreprend de classer les différentes formes de régime, en fonction des moyens mis en œuvre pour y conquérir le pouvoir.

B. À l'époque contemporaine

La science politique ne commence à s'instituer que tardivement comme discipline académique. Cette situation la met en position dominée par rapport à d'autres disciplines, telles que le droit public ou la sociologie.

L'emprise du droit public

En France, la science politique s'est historiquement développée dans les facultés de droit à partir de la fin du XIX^e siècle, alors que la sociologie se développe dans les facultés de lettres et sciences humaines, ou de sciences économiques et sociales. La science politique est alors considérée comme une discipline subordonnée au droit public, située quelque part entre le droit constitutionnel et le droit administratif, tout comme l'histoire des idées politiques est alors institutionnellement et intellectuellement subordonnée à l'histoire du droit. Dans le premier tome de son *Traité de science politique*, intitulé *Le pouvoir politique*, Georges Burdeau écrit que « la science politique n'a pas d'objet qui lui serait propre, elle est seulement une méthode pour une fructueuse étude du droit constitutionnel, un angle de vision élargi où s'inscrivent les problèmes traditionnels du droit public ». Les conséquences de cette **domination institutionnelle** sur le plan intellectuel sont nombreuses : tendance à ne s'intéresser qu'à des objets juridiquement

définis, au détriment des mécanismes informels; surestimation de l'influence du droit positif par rapport à des facteurs économiques ou sociaux; manque d'ouverture aux méthodes d'enquête issues d'autres disciplines, telles que la sociologie ou l'anthropologie (enquêtes par questionnaire, entretiens, observations de terrain).

L'autonomisation de la science politique par rapport au droit s'est faite en plusieurs étapes très échelonnées dans le temps: en 1871, création de l'École libre des sciences politiques par **Émile Boutmy**, qui devient **Sciences Po** en 1945, année où sont également créées **l'ENA** et la Fondation nationale de science politique; en 1949, création de l'association française de science politique, qui édite depuis 1951 la *Revue française de science politique*; en 1956, premier diplôme de 3^e cycle de science politique (DES, diplôme d'études supérieures, aujourd'hui Master recherche); en 1969, création d'un département de science politique à la Sorbonne; et enfin en 1972, mise en place d'un concours d'agrégation de science politique.

Sociologie politique et science politique

Dans un premier temps, les pères de la sociologie française (Émile Durkheim, Marcel Mauss) ont ignoré les phénomènes politiques et étudié la religion, la culture, la famille, le travail, etc. Mais dans un second temps, l'idée s'est développée selon laquelle la sociologie avait pour vocation d'expliquer l'ensemble des faits sociaux: il existe une sociologie générale et des sociologies particulières, telles que la sociologie du droit, la sociologie du travail, la sociologie de la famille, etc. Dans cette optique, **il n'y a pas de science politique**, mais seulement une **sociologie politique**, qui existe à côté d'autres branches de la sociologie. Cette position a été reprise à leur compte par de nombreux politistes (Roger-Gérard Schwartzberg, ou Dominique Colas, par exemple), en partie en réaction à l'emprise du droit public sur la discipline.

Cette approche appréhende le politique comme une partie – certes relativement autonome – de la société dans son ensemble, et considère qu'il n'existe pas de méthodes spécifiques pour l'appréhender, distinctes des méthodes de la sociologie générale. De fait, la sociologie politique est **une des branches** de la science politique, et ses autres branches peuvent être rattachées à la sociologie (science administrative, relations internationales) ou à la philosophie politique (théorie politique). Mais le débat ne porte plus vraiment ici sur la définition de l'objet de la science politique, mais plutôt sur des **enjeux disciplinaires**, qui concernent avant tout les institutions chargées d'organiser le monde de la recherche.

II. Quelles démarches scientifiques appliquer au politique ?

Il n'existe pas une seule manière de faire de la science politique. Plusieurs approches coexistent, fondées sur une série d'oppositions duales. Parmi les grands débats épistémologiques qui agitent la science politique, certains ne sont que la transposition de questions qui se posent à toutes les sciences, alors que d'autres sont spécifiques aux sciences de l'homme et de la société.

A. Questions liées à l'activité scientifique en général

Deux débats scientifiques existant depuis l'Antiquité ont joué et jouent encore un grand rôle dans l'histoire de la science politique. Le premier concerne la manière d'appréhender les objets de la discipline, et le second l'ordre des priorités dans la construction de la science elle-même.

Le tout ou la partie

Depuis que le Sud-Africain Jan Smuts a inventé en 1926 le terme de holisme (du grec *holos*, la totalité), on a pris pour habitude d'opposer ce courant au réductionnisme. Le **holisme** est un courant de pensée qui considère que **le tout est davantage que la somme des parties**, et qui privilégie en conséquence l'étude des systèmes complexes, alors que l'approche **réductionniste** tend à **expliquer le tout par les parties**, et privilégie logiquement l'étude des éléments les plus simples. Descartes était ainsi un précurseur du réductionnisme, puisqu'il prônait, face à un problème donné, de le décomposer en une série de problèmes plus simples à résoudre. À l'inverse, Spinoza, pour lequel toute chose – ou tout individu – n'est qu'un mode fini de la Nature infinie, est un précurseur de l'approche holistique. En effet, même si ces termes n'existaient pas encore, cette question a toujours été présente dans le débat philosophique et scientifique depuis l'Antiquité.

Dans le domaine de l'étude des hommes et des sociétés on parlera d'**individualisme** plutôt que de réductionnisme. Ainsi, si Aristote était un penseur holiste pour lequel la Cité est antérieure à l'individu, « car le tout est nécessairement antérieur aux parties », Hobbes était un philosophe individualiste qui considérait que la société était née de la libre association des individus. En sociologie, et donc en sociologie politique, cette opposition est structurante et remonte aux fondations de la discipline. D'un côté **Émile Durkheim**, le père de la sociologie française, considère que l'objet de la discipline est le **fait social**, défini comme « des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui ». De l'autre, **Max Weber**, fondateur de la sociologie allemande, postule que les phénomènes sociaux sont le résultat des actions individuelles, que le sociologue se doit de chercher à comprendre. De nos jours, le sociologue Raymond Boudon est considéré

comme le chef de file de l'individualisme méthodologique en France, tandis que les héritiers de Pierre Bourdieu font vivre la tradition holiste. Un exemple de cette opposition dans le domaine de la science politique concerne l'explication des mouvements sociaux (cf. fiche n° 7). Pour l'école marxiste, ceux-ci découlent des intérêts collectifs des classes sociales en lutte. À l'inverse, l'économiste américain Mancur Olson part des décisions individuelles pour expliquer l'émergence de mouvements collectifs.

Le fait ou la théorie

Un autre débat récurrent dans l'histoire des sciences est celui qui oppose l'**empirisme** au **rationalisme**. En effet, on peut dire pour schématiser qu'il existe deux manières d'acquérir une connaissance scientifique du monde : la première consiste à observer le plus grand nombre possible de faits pour tâcher d'y découvrir des régularités, des **lois**, alors que la seconde postule que la **raison** est la seule source de la connaissance scientifique. Le courant empiriste en philosophie des sciences se réclame d'Aristote, Francis Bacon, John Locke et David Hume. Le courant rationaliste s'inspire de Platon, Descartes, Leibniz et Kant. Au xx^e siècle, le Cercle de Vienne développe le courant de l'empirisme logique, selon lequel tout énoncé qui ne serait pas vérifiable par l'expérience serait vide de sens (cf. encadré). À l'inverse, dans sa forme la plus dogmatique telle que développée par Descartes, le rationalisme postule que la connaissance peut se passer de l'expérience : alors que les sens peuvent nous tromper, la raison, qui est présente en chaque homme, est en même temps le principe d'organisation de l'univers. Dès lors, l'homme peut connaître le fonctionnement de l'univers par la seule voie de l'introspection.

La **théorie vérificationniste de la connaissance** formulée par le Cercle de Vienne postule que pour qu'un énoncé ait un sens, il faut qu'il soit vrai ou faux, et donc qu'il puisse être **vérifié par l'expérience**. Faut de quoi, il ne peut être qu'absurde (en allemand : *unsinnig*) ou vide de sens (*sinnlos*). L'une des critiques adressées à cette théorie est qu'elle mélange deux problèmes : celui du sens, et celui de la scientificité.

Le philosophe autrichien **Karl Popper** s'est opposé au vérificationnisme : pour lui, la vérité d'un énoncé ne peut jamais être démontrée, seule sa fausseté peut l'être. Un énoncé n'est scientifique que lorsqu'il est réfutable, autrement dit, lorsqu'il est possible de démontrer par l'expérience qu'il est faux : c'est le principe de **réfutabilité**, ou de falsifiabilité. Ainsi, la proposition « tous les cygnes sont blancs » est scientifique, car l'observation d'un cygne noir permet de la réfuter. Dès lors, **une théorie scientifique valide est une théorie dont on n'a pas encore démontré la fausseté**. Contrairement aux vérificationnistes, Popper estime qu'une proposition non-scientifique – parce que non réfutable – peut néanmoins avoir un sens (par exemple : « les rêves sont un message de l'inconscient »).

Mais cette opposition entre rationalisme et empirisme n'est pas toujours aussi tranchée. Ainsi, pour **Auguste Comte**, les expériences sont largement détermi-

nées par les théories dont nous disposons pour les comprendre. Par exemple, une réaction chimique n'a pas de signification en soi, si l'observateur n'a pas déjà des notions théoriques concernant l'existence des atomes et la formation des molécules : **les faits bruts n'existent pas**. Inversement, les théoriciens du rationalisme ont été amenés à prendre leurs distances avec le dogmatisme cartésien. Ainsi, pour Kant, si la raison est première, son rôle doit se limiter à définir les conditions de possibilité de l'expérience.

Dans le domaine de la science politique, l'approche empirique marque la science politique naissante aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle. Les politistes américains s'intéressent alors aux institutions et aux comportements politiques. L'approche **béhavioriste** (de l'anglais *behavior*, comportement) devient dominante dans les années 1930, et le reste jusqu'aux années 1950. Elle a donné lieu à de nombreuses enquêtes quantitatives portant sur le vote, l'opinion publique, les partis et les groupes d'intérêts. Mais cette approche finit par être critiquée pour son refus de la théorisation : toutes ces études n'étaient qu'une collection de faits, qui n'ont permis de découvrir aucune loi ni de formuler la moindre hypothèse. En réaction, des auteurs tels que David Easton, Gabriel Almond et Karl Deutsch vont – s'inspirant des travaux du sociologue **Talcott Parsons** – développer des **modèles théoriques** très abstraits décrivant le système politique dans son ensemble. Depuis, d'autres modèles plus ou moins englobants du monde politique ont été formulés, et ont en retour inspiré de nombreux travaux de recherche empiriques.

B. Questions liées à l'étude de l'homme en société

L'ambition d'étudier scientifiquement l'homme et la société pose des problèmes spécifiques que ne rencontrent pas les sciences de la matière ou de la nature. Les sciences de l'homme partagent-elles les objectifs des autres sciences, ou bien présentent-elles une différence de nature avec ces dernières, du fait que leur objet est doué de conscience ? Par ailleurs, les résultats obtenus par les sciences sociales sont-ils généralisables, ou au contraire limités dans l'espace et dans le temps ?

L'explication ou la compréhension

Ce débat prend naissance en Allemagne à la fin du XIX^e siècle, sous le nom de « querelle des méthodes » (*Methodenstreit*), qui oppose les tenants du **positivisme**, désireux d'unifier toutes les sciences sur le modèle de la physique, et les **anti-positivistes**, partisans d'une science de l'homme fondée sur la compréhension des individus étudiés. Le philosophe allemand **Wilhelm Dilthey** est à l'origine de la distinction entre les sciences de la nature, qui relèveraient d'une démarche **explicative**, et des « sciences de l'esprit », tributaires d'une approche **compréhensive**. Alors que les faits naturels peuvent être expliqués en termes de relations de causalité, les faits de l'esprit doivent être **interprétés** à la manière dont on interprète les textes. Cette distinction repose d'une part sur notre capacité

à nous mettre à la place de nos semblables et à reconstituer leurs motivations, et d'autre part sur l'impossibilité de qualifier certains faits en l'absence de toute référence au sens (l'anthropologue américain Clifford Geertz illustre cette idée avec l'exemple du clin d'œil, qui n'est pas une simple contraction des paupières. La distinction entre les deux faits relève uniquement du sens donné à l'acte, et pas de ses caractéristiques externes).

Formé à l'école du positivisme d'Auguste Comte, **Émile Durkheim** part du principe qu'il faut « **considérer les faits sociaux comme des choses** ». De ce point de départ et de son parti pris holiste découle tout naturellement une conception causale de la société. Ainsi, dans son ouvrage consacré au *Suicide*, il entreprend une enquête statistique pour mettre à jour les déterminants sociaux du suicide (sexe, âge, confession, situation matrimoniale, lieu de résidence). De son côté, **Max Weber** se place dans la tradition compréhensive initiée par Dilthey, mais s'en distingue dans la mesure où il considère que l'objectif de la sociologie, après avoir interprété l'activité sociale, est d'expliquer causalement son déroulement. Dans la sociologie de Weber, la **compréhension** devient un moment de l'interprétation.

L'universel ou le particulier

Le culturalisme en sciences sociales trouve ses origines dans le courant de l'anthropologie culturelle fondée par **Franz Boas** au début du ^{xx}e siècle. Ses travaux, fondés sur l'observation directe des populations étudiées, l'amènent à penser que la culture est un facteur déterminant pour les comportements individuels, et qu'elle peut être étudiée comme un objet spécifique. À sa suite, d'autres anthropologues américains tels que Margaret Mead ou Ruth Benedict vont mettre en évidence la diversité culturelle de l'humanité. Holistes et déterministes, ces anthropologues vont postuler le principe du **relativisme culturel**, selon lequel tout fait social doit être mis en relation avec la culture dont il fait partie, interdisant à l'observateur de porter un jugement en fonction des valeurs issues de sa propre culture.

Inversement, plusieurs courants des sciences sociales affirment leur **validité universelle**. Ainsi, l'individualisme méthodologique postule l'existence d'une rationalité instrumentale identique chez tous les individus. Mais l'universalisme se rencontre également parmi les tenants du holisme. Le structuralisme de Claude Lévi-Strauss, par exemple, repose sur la conviction qu'il existe des structures inconscientes dans les systèmes de la parenté ou encore dans les mythes, et que leur découverte permet de mettre à jour des universaux, tels que la prohibition de l'inceste. De même, le structuro-fonctionnalisme de Talcott Parsons est fondé sur la recherche de « prérequis fonctionnels » nécessaires à toute société pour fonctionner.

Si le courant culturaliste des sciences sociales a été critiqué pour son déterminisme trop rigide, qui enferme les peuples dans des identités réifiées, l'universalisme a de son côté été dénoncé comme un faux nez de l'ethnocentrisme et de l'impé-